



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire,
adresse : 94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131,
+243971654932, E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°004/JUST/2024

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU LUALABA DEVRAIT PRENDRE EN CHARGE LES SOINS DE SANTÉ DE L'ENFANT TSHAHWA TAMBWE ALVINE, ATTEINT PAR BALLE LORS DES ECHAUFFOURES DU 02 FEVRIER 2024 A FUNGURUME

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme du droit humanitaire et du développement, basée en République démocratique du Congo, à travers sa coordination provinciale du Lualaba, est vivement préoccupée par la dégradation de l'état de santé de l'enfant **TSHAHWA TAMBWE Alvine**, victime d'une blessure par balle lors des échauffourées survenus entre les creuseurs et les éléments en uniformes de la police nationale congolaise et des forces armées congolaises le 01 et 02 Février 2024 à FUNGURUME, dans la Province du Lualaba.

Pour rappel l'entreprise Tenke Fungurume Mining (TFM) avait renforcé depuis le 31 janvier 2024 la barrière située à quelques mètres du village Nguba sur la nationale n°39 dans le but d'empêcher le passage des véhicules supposés transportant des minerais volés dans sa concession, ce qui avait poussé les exploitants artisanaux à manifester leur mécontentement face à cette décision.

Les exploitants avaient barricadé la route et brûlé des pneus sur la route nationale n°39, à cet effet, des militaires sont venus en renfort aux policiers, en vue de maîtriser les manifestants.

Malheureusement, lors de l'intervention il y a eu des affrontements entre les creuseurs et les militaires, situation qui avait dégénéré jusqu'à ce que les militaires aient ouvert le feu, tirant à balle réelle sur les manifestants, faisant deux morts (KADY KAYEMBE âgé de 17 ans et Jean MADO non autrement identifié) le 02 Février 2024.

Le bilan de ces altercations avait fait également des blessés graves dont un enfant, âgé de 07 ans, élève à l'Ecole primaire Mukombozi, touché par balle perdue à la tête, alors qu'il se trouvait à leur domicile. Il avait été acheminé au Centre de référence DIPETA où les examens radiologiques avaient révélé qu'il avait une balle logée dans sa tête et qu'il fallait son évacuation rapide à Lubumbashi pour une intervention et des soins appropriés. Chose qui avait été faite, et c'est depuis ce vendredi le 02 Février vers 1h du matin que l'enfant **TSHAHWA TAMBWE Alvine** avait été admis aux cliniques universitaires à Lubumbashi.

Cependant la prise en charge médicale laisse à désirer faute des moyens financiers, alors que l'Etat congolais à travers les Autorités provinciales du Lualaba, civilement responsable, devrait prendre ses responsabilités quant à ce.

JUSTICIA Asbl tient à rappeler que L'alinéa 2 de l'article 16 de la constitution de la RDC dispose que toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de

sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs à la santé.

‘Ainsi donc rien ne peut justifier cette négligence vis-à-vis d'un enfant qui n'était même pas au lieu des événements’, d'après Maître Gautier KAYOMBO, Coordonnateur provincial de JUSTICIA Asbl au Lualaba.

Pour toutes ces raisons, JUSTICIA Asbl recommande :

- ✓ **Au Gouvernement Provincial du Lualaba**
 - D'assurer la prise en charge en toute urgence au profit de l'enfant **TSHAHWA TAMBWE Alvine** ;
 - De réaliser ses promesses faites aux structures sanitaires de Lubumbashi allant dans le sens d'honorer toutes les factures en vue de restaurer la confiance vis-à-vis des personnels soignants.
 - De prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour fermer les différents dépôts d'achat des minerais volé aux alentours de la concession TFM
- ✓ **A l'Auditeur Supérieur Militaire près la Cour Militaire de l'ex Katanga**
 - D'ouvrir une enquête en vue de mettre la main sur les militaires qui ont tiré à balle réelle et à bout portant sur les deux personnes tuées et les nombreux blessés par balle ;
- ✓ **A l'Entreprise TFM**
 - De veiller au respect des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans toutes ses opérations
- ✓ **Aux victimes**
 - De collaborer avec la justice pour que leurs prétentions soient prises en compte et que des réparations conséquentes leurs soient accordés du fait de tous les préjudices subis.

Fait à Kinshasa, le 13/02/2024

JUSTICIA Asbl
Maître Timothée MBUYA
Président

